



MAIRIE DES PORTES-EN-RE
Monsieur Alain POCHON - Maire
19, rue de la Grenouillère
17880 LES PORTES-EN-RE

Aux Portes-en-Ré, le lundi 16 mai 2022.

Objet : votre courrier daté du 9 mai 2022 (référence : 2022-AP/CM-0269)

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre courrier daté du 9 mai 2022, faisant suite à notre courriel du 28 avril 2022, et nous vous en remercions.

Nous avons pris bonne note des éléments développés. Malheureusement, hormis l'indication d'une recette supplémentaire de 100 000 €, votre réponse ne comprend aucun élément financier nous permettant d'apprécier le bien fondé de l'augmentation de deux points des taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties votée lors du Conseil Municipal du 7 avril 2022.

Nous vous réitérons donc notre demande de bien vouloir nous transmettre les éléments financiers qui vous ont amené à proposer ces deux augmentations et notamment le plan pluriannuel d'investissement et les calculs que vous évoqué dans votre courrier daté du 9 mai 2022.

En vous remerciant par avance de votre retour, nous vous prions, Monsieur le Maire, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré
Loïc BAHUET